



RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 8 juin 2026

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Paul Robichaud (conseiller), Marc André Mallet (conseiller), Serge Mallet (conseiller), Eda Roussel (conseillère) Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENT : Aucun

PUBLIC : 19 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulcation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 4.22 Modification à l'organigramme municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Dépôt des formules d'assermentation

En conformité avec l'article 58(11) de la *Loi sur la gouvernance locale*, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Paul Robichaud de déposer les formules 2 ayant servi à l'assermentation des membres du conseil le 2 juin 2026, soit de Mme Eda Roussel, M. Laurent Robichaud, M. Marc André Mallet, Mme Nathalie Robichaud, M. Paul Robichaud, M. Serge Mallet ainsi que du maire, M. Kassim Doumbia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Formule 3 – Déclaration divulguant un conflit d'intérêts

Les membres du conseil remplissent la formule 3 – Déclaration divulguant un conflit d'intérêts et la dépose auprès de la greffière.

4.3 Signature de l'énoncé d'engagement envers le code de déontologie du conseil municipal de Shippagan

Les membres du conseil remplissent l'énoncé d'engagement envers le code de déontologie du conseil municipal de Shippagan et le déposent auprès de la greffière.

4.4 Composition des comités du Conseil

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Eda Roussel que le Conseil accepte la composition des comités comme suit :

- Culture et Environnement : Eda Roussel;
- Développement économique et Emploi : Paul Robichaud;
- Communautaires, Finances et Jeunesse : Marc André Mallet;
- Sécurité publique et Sports : Nathalie Robichaud;
- Tourisme, Patrimoine et Ressources humaines : Laurent Robichaud;
- Infrastructure, Logements et Nouveaux citoyens : Serge Mallet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Nomination d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant

À la suite de l'élection municipale du 11 mai 2026, le conseil doit nommer une mairesse suppléante ou un maire suppléant. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Eda Roussel que le conseiller Paul Robichaud soit nommé à titre de maire suppléant pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Mise à jour des signataires chez UNI Coopération financière

Avec la mise en place du nouveau conseil municipal de Shippagan, une mise à jour des signataires pour les comptes de la municipalité chez UNI Coopération financière est requise. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Eda Roussel d'effectuer les changements suivants : ajouter Paul Robichaud à titre de maire suppléant et enlever M. Armand Caron, à titre de maire suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Étude des objections – Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – 166, rue des Saules, secteur centre-ville

La greffière fait la présentation du projet du 166, rue des Saules et mentionne qu'aucune objection n'a été reçue.

4.8 Première lecture par son titre de l'arrêté 77-2026-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

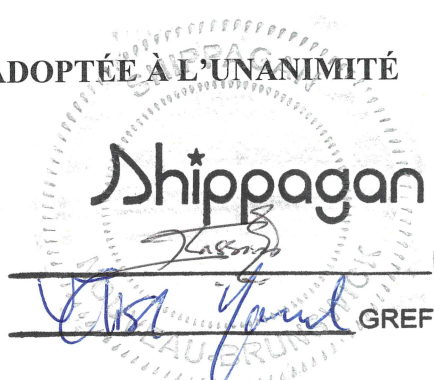
Il est proposé par le conseiller Serge Mallet appuyé du conseiller Paul Robichaud que l'arrêté n°77-2026-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 77-2026-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Paul Robichaud appuyé du conseiller Serge Mallet que l'arrêté n°77-2026-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MAIRE

GREFFIÈRE

4.10 Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2026-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud que l'arrêté n°78-2026-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2026-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Eda Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°78-2026-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.12 Étude des objections – Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – Projet Chatam Biotec Ltd.

La greffière fait la présentation du projet Chatam Biotec Ltd. et mentionne qu'aucune objection n'a été reçue.

4.13 Première lecture par son titre de l'arrêté 77-2026-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Marc André Mallet appuyé du conseiller Paul Robichaud que l'arrêté n°77-2026-02 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.14 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 77-2026-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Serge Mallet appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°77-2026-02 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.15 Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2026-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Serge Mallet que l'arrêté n°78-2026-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.16 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2026-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud que l'arrêté n°78-2026-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.17 Demande de l'avis du Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne – multilogement

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage – (multilogement)

Il est proposé par le conseiller Paul Robichaud appuyé du conseiller Serge Mallet de demander au Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant : permettre l'usage des habitations multifamiliales sur le terrain portant le numéro d'identification (NID) 20817862.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de *la Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.18 Demande de l'avis du Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne – 491, 1^{re} Rue

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage – 491, 1^{re} Rue

Il est proposé par le conseiller Marc André Mallet appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud de demander au Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant : permettre l'usage d'un bâtiment commercial sur une portion du terrain situé au 491, 1^{re} Rue et ayant le numéro d'identification (NID) 20922506.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de *la Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

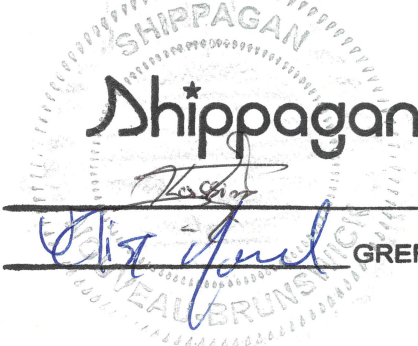
4.19 Projet – Parc du Champion

Considérant que la demande de financement pour la mise à niveau du projet « Parc du Champion » a été approuvée dans le cadre du programme Fonds pour le jeu libre, mais que le financement accordé de 19 163 \$ n'est pas suffisant pour la réalisation d'un espace de jeu libre accessible et inclusif;

Considérant que la réalisation complète du projet de revitalisation de cet espace du parc nécessite un investissement supplémentaire de 23 970.95 \$ taxe incluse;

Il est proposé par le conseiller Marc André Mallet appuyé du conseiller Serge Mallet que la municipalité de Shippagan autorise le déboursement du montant additionnel requis afin de permettre la réalisation complète du projet tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


MAIRE
GREFFIÈRE

4.20 Demande – Fonds communautaire Assomption Vie – MAC – Goguen Champlain

Il est proposé par le conseiller Serge Mallet appuyé de la conseillère Eda Roussel d'autoriser l'administration de déposer une demande dans le cadre du programme Fonds communautaire Assomption Vie – MAC – Goguen Champlain en vue d'installer des bancs et des poubelles multicolores au Parc Richelieu ainsi que sur la rue DeGrâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.21 Projet – terrain de disc golf, stationnement et toilette publique

Considérant que la communauté a un grand engouement pour la création d'un terrain de disc golf dans les dernières années;

Considérant qu'un stationnement et une salle de toilette seraient nécessaires pour le terrain de disc golf, mais également pour la Véloroute et le développement du tourisme d'hiver à cet endroit;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Paul Robichaud d'autoriser l'administration de déposer le projet à toutes sources de financement gouvernementales en vue d'aménager un nouveau terrain de disc golf, ainsi qu'un stationnement et une salle de toilette au bout de l'avenue du Tré Carré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.22 Membres votants – Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick

Une assemblée générale spéciale de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) aura lieu le 26 juin 2026 au Centre des arts d'Edmundston. La municipalité doit mandater 2 délégués à titre de membres votants. Il est proposé par le conseiller Paul Robichaud appuyé de la conseillère Eda Roussel que l'on mandate la conseillère Nathalie Robichaud et le conseiller Serge Mallet à titre de membre votant à l'assemblée générale spéciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.23 Modification à l'organigramme municipal

Afin de mieux refléter les besoins de la municipalité, il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d'autoriser la modification suivante à l'organigramme, soit ajouter un poste de responsable de la réglementation municipale en remplacement au poste d'agent d'application des arrêtés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h14.

6. Parole au public

La séance se termine à 20h40.


 MAIRE
 GREFFIÈRE